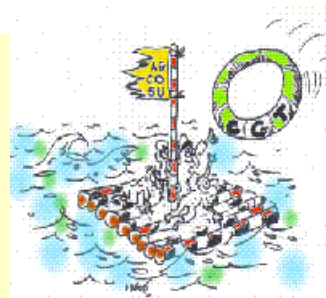




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes

Mai 2011

N°24

En HOMMAGE à Damien.

On savait le métier de Douanier dangereux.

La vie de certains d'entre nous est encore plus exposée. L'accident mortel qui a endeuillée la communauté douanière en mars dernier est là pour nous rappeler cette cruelle évidence. La fonction motard, malgré une formation initiale très lourde, malgré les procédures sécurité mise en oeuvre, reste le métier le plus dangereux de notre corporation. Notre collègue Damien Rouillier est parti, fauché en pleine jeunesse.

L'hommage qui a suivi fut unanime. Nous n'oublierons pas la présence de 180 motards sur les 220 que comptent la Douane, sans compter les représentants des autres corps de l'Etat.

A la demande conjointe de la CGT et de Solidaires, une Commission spéciale d'enquête du CHS 86 s'est mise en place, composée de représentants de l'administration, des organisations syndicales, du médecin de prévention, de l'inspecteur Hygiène et sécurité ...

Comme il a été rappelé lors de la séance de création de cette commission : " Les représentants syndicaux qui y seront présents auront pour volonté première d'analyser les faits et la réalité du terrain et de formuler un certains nombres de propositions visant à accroître et améliorer la sécurité des agents sur le terrain, motards ou non. Seul cet état d'esprit anime aujourd'hui les représentants des Organisations Syndicales ici présentes".

Il n'est bien entendu pas question de faire le procès de quiconque, nous ne sommes pas des juges ...

Nous travaillerons afin de proposer des mesures concrètes visant à apporter de la sécurité à nos collègues sur le terrain.

Les travaux sont confidentiels jusqu'à la remise du rapport final.

Il y a des choses à dire et à faire. Nous y travaillons.

Hommage à Toi Damien, nous ne t'oublierons pas ...

Info

DOUANES



LES GAZ TOXIQUES, NOUVEAU FLEAU DU DOUANIER...

Des milliers de conteneurs transportent chaque jour des tonnes de marchandises.

A leur ouverture, ceux-ci dégagent souvent des vapeurs très nocives. Mais notre état peine à prendre de sérieuses mesures sanitaires adéquates.

Il en arrive chaque semaine sur l'Europe près d'un million déchargés sur les quais de Rotterdam, d'Anvers, du Havre ou de Marseille. Ils sont ensuite chargés sur des camions à destination des plates formes logistiques régionales, qui à leur tour sont dispatchés vers une usine ou bien une grande surface. Mais toutes ces boîtes de fer sont-elles si anodines ?

Pas pour notre centaine de collègues du premier port à conteneurs de France, Le Havre, qui expriment depuis plusieurs mois de vives inquiétudes pour leur santé.

En effet, ouvrir et inspecter ce symbole de la globalisation économique est leur quotidien dans le cadre de leurs missions. L'atmosphère qui règne à l'intérieur de ces « cercueil » de 13 mètres de long est extrêmement toxique.

En cause, les gaz utilisés lors de la fumigation de plus de 97 % des conteneurs avant la traversée. Elle est destinée à éliminer toute forme de vie et de parasites, à protéger la cargaison et éviter que ne se propagent d'antipathiques bestioles entre les continents.

Deux gaz, au nom barbare, sont principalement employés : le Dichloréthane et le Bromure de Méthyle.

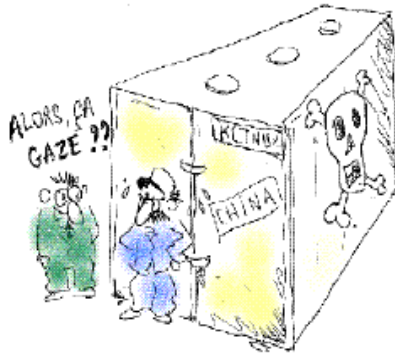
Le premier est classé « cancérigène, mutagène et reprotoxique ». Corrosif pour les poumons, il affecte la fécondité et attaque les reins.

Le second, un pesticide, extermine toute vie (rats, insectes et champignons microscopiques) à l'intérieur du conteneur.

Leur utilisation est pourtant recommandée au nom de la préservation des ressources végétales propres à chaque région du monde. Mais, selon une étude allemande, près d'un conteneur sur cinq présente un taux de Dichloréthane supérieur aux limites d'exposition autorisées, et un sur dix dépasse la norme admise pour le Bromure de Méthyle.

Bref, un douanier curieux a au cours de sa carrière de grandes chances d'inhaler régulièrement une bonne dose de ce cocktail explosif. Et donc, de provoquer, comme l'ont constaté à leurs dépens nos collègues du Havre, des

irritations de la gorge, des saignements et irritations du nez, voire des malaises, après une intervention de contrôle normal dans une de ces « maudites boîtes ». Une enquête a été faite sur les Dockers. Stupéfiante !!!



A ce jour, sur 140 contactés, 87 d'entre eux ont développé des maladies (61 cancers), 35 sont décédés.

Leur espérance de vie est de 10 à 12 années de moins que pour les précédentes générations. A qui le tour ? A nous collègues ?

Tout ceci est confirmé par l'institut belge Prevent, spécialisé dans la prévention des risques professionnels.

Les autorités sanitaires allemandes et néerlandaises ont commencé à protéger leurs personnels portuaires (décontaminations et équipements). Le port de Rotterdam est équipé d'une technologie qui permet d'analyser l'air des conteneurs avant ouverture.

Pour la France, la prise de conscience est laborieuse. Car devinez quoi ? Tout ceci coûte des « sous » !!!!! Notre santé serait-elle moins importante à l'heure ou on nous demande de contrôler nos dépenses de santé ?

La CGT a lancé une alerte sanitaire, la Direction Générale des Douanes a annoncé qu'elle mènerait une contre expertisedont nous attendons toujours le compte rendu avec impatience !!!! Notre ministre et notre DG ont promis d'agir avant la fin de l'année.

Pour l'heure, la « seule protection » est une signalisation à « tête de mort » accompagnée de l'avertissement « Danger » collé en travers des portes du conteneur traité. Régulièrement, l'avertissement est découvert à l'intérieur après ouverture. Super !!!!

Une certaine DI (sous forme de note de service), demande l'application stricte de consignes lors de l'ouverture d'un conteneur, que ce soit dans un port ou à la circulation sur un camion.

Conteneurs comportant marquage réglementaire de fumigation :

en l'absence d'un certificat de défumigation, il convient de suspendre les opérations de contrôle et de faire procéder par l'opérateur à la défumigation du conteneur avant reprendre la contrôle.

Conteneurs ne comportant pas de marquage : préconisé par le CHS DI du Havre, se placer sur le côté lors de l'ouverture des portes, laisser ventiler au moins 30 minutes le conteneur, en cas de doute interrompre et faire procéder à la défumigation de celui-ci.

Vous avez bien compris, super simple un contrôle de conteneur, le chauffeur va être content d'apprendre qu'il va attendre plus d'une heure avant de repartir !!!

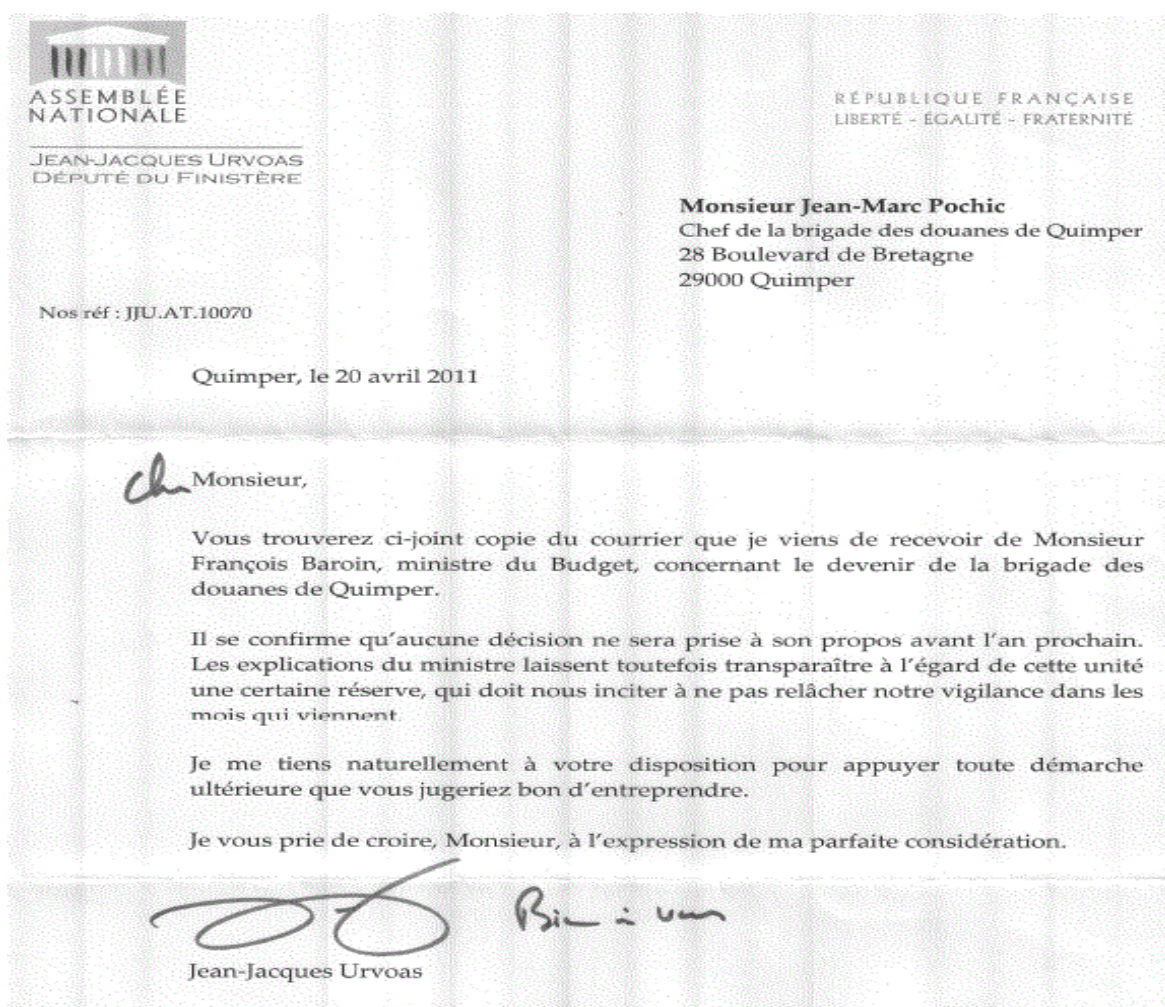
Doit-on et peut-on exercer le droit de retrait devant une telle situation ?

Doit-on mettre sa vie et celle de ses collègues en danger de mort pour contrôler des marchandises qui peuvent être elles aussi contaminées par ces poisons ?

Doit-on arrêter ce jeu de roulette russe ?

La réponse est oui au vu du décret N° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (art 5-6, 5-7, 5-8 et 5-9) modifié par le décret N° 95-680 du 9 mai 1995 a introduit le dispositif du droit de retrait dans la fonction publique d'état, assurant ainsi la transposition de la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989 relative à la protection de la santé et de la sécurité au travail.

CAP A L'OUEST





LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Nos Réf. : B/2011/8329
Vos Réf. : N° JU.AT.10070
Votre lettre du 27/01/2011

Paris, le 12 AVR. 2011

Monsieur le Député,

A la suite de la réponse que je vous ai adressée le 29 juillet 2010, vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur vos préoccupations concernant le devenir de la brigade des douanes de Quimper.

Comme vous le savez, la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Nantes redéploie actuellement ses moyens de surveillance terrestre afin de les positionner au plus près des flux de personnes et de marchandises et d'intensifier ainsi ses interventions contre les trafics frauduleux.

En Bretagne, cette démarche se traduit par la fermeture des brigades de Lannion et de Vannes et par l'amélioration concomitante de la capacité opérationnelle d'autres unités. Ainsi, les contrôles dynamiques sur les grands axes routiers s'effectuent au moyen d'un plateau technique renforcé avec notamment l'élément motocycliste de la brigade de Rennes qui passe de sept à dix agents et l'implantation prochaine d'une seconde équipe de maîtres de chien à Brest. Ces mesures s'accompagnent, à partir d'avril 2011, de l'instauration d'un dispositif de contrôles embarqués sur l'axe ferroviaire Rennes/Lorient/Quimper.

Ce nouveau schéma participe donc bien d'une stratégie globale de renforcement de l'efficacité de la douane dans ses missions de protection du territoire et des citoyens.

Aucune autre fermeture de brigade des douanes n'est à ce jour envisagée en Bretagne.

Le devenir de la brigade de Quimper sera donc, comme annoncé, examiné en 2012 à la lumière de l'étude menée par la Direction interrégionale de Nantes qui prendra notamment en compte sa contribution à la lutte contre la fraude, tout particulièrement en matière de produits stupéfiants. Sans préjuger des conclusions de cette étude, les moyens humains et matériels de la brigade de Quimper évoluent en cohérence avec les ressources mises à la disposition de la Direction interrégionale de Nantes.

Monsieur Jean-Jacques URVOAS
Député du Finistère
8-10 Place de la Tourbie
29000 Quimper

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

139 rue de Bercy - Télédéc 144 - 75572 Paris cedex 12

Pour rétablir la vérité, il ne faut pas oublier que:

- le renfort de 3 éléments motocyclistes à Rennes fait suite à l'assassinat du groupe motard de Nantes et de La Rochelle.
- le renfort des unités de Lorient et St Brieuc fait suite aux massacres de Vannes et Lannion, en précisant que depuis le dernier CTPS/DI certains emplois se sont évaporés.
- le 2ème maître de chien à Brest se fera suite au transfert de celui de Roscoff.

Douanes : des parlementaires bretons dénoncent

Vingt-et-un députés et sénateurs bretons de gauche dénoncent la restructuration des services douaniers de Bretagne, la qualifiant de « nouvelle entreprise de démolition du gouvernement ». Selon ces parlementaires, « obéissant à des impératifs de rentabilité financière, cette démarche amorce, dans notre région, le retrait

d'un service public dont l'utilité économique et sociale demeure pourtant essentielle ». Les syndicats ont alerté sur les décisions de la direction régionale des douanes qui « fragilisent le bureau de Quimper et programment la baisse des effectifs des bureaux de Saint-Malo et de Saint-Brieuc ».

BRR06

QUEST-FRANCE DU 11/04/2011

BRIGADE DES DOUANES. MENACE A PRIORI DIFFÉRÉE À 2012. « Brigade des douanes de Quimper: statu quo jusqu'à fin 2012 », annonce le député quimpérois Jean-Jacques Urvoas, après avoir interrogé le gouvernement, hier, à l'Assemblée nationale, sur l'avenir de cette unité menacée.

« En dépit de rumeurs insistantes, le gouvernement n'envisagerait dans l'immédiat aucune fermeture de brigade en Bretagne », rapporte le parlementaire socialiste. « En revanche, il est bien prévu de procéder à une nouvelle réforme de la carte douanière fin 2012, en fonction des résultats obtenus par

les unités », complète-t-il. Selon Jean-Jacques Urvoas, la secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale, Marie-Anne Montchamp, lui aurait cependant « fait comprendre à demi-mots que la position de la brigade de Quimper était fragile en raison d'objectifs qui n'auraient pas été atteints ».

« J'ai tenu à lui rappeler qu'elle occupe tout de même aujourd'hui la première place au niveau régional pour les contrefaçons et la troisième pour les saisies de stupéfiants. Et ce malgré des moyens humains et matériels sans cesse revus à la baisse », rapporte le député.

Le Télégramme mars 2011

Douanes de Quimper : statu quo jusqu'à la fin 2012

Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère, revient sur les menaces pesant sur l'avenir de la brigade des douanes de Quimper. « J'ai interpellé à ce propos le gouvernement. La secrétaire d'État aux solidarités et à la cohésion sociale, Marie-Anne Montchamp, m'a répondu. Son intervention m'a laissé une impression mitigée. En dépit de rumeurs insistantes, le gouvernement n'envisagerait dans l'immédiat aucune fermeture de brigade en Bretagne. En revanche, il est

bien prévu de procéder à une nouvelle réforme de la carte douanière fin 2012, en fonction des résultats obtenus par les unités. »

Le député poursuit : « A demi-mots, Marie-Anne Montchamp m'a fait comprendre que la position de la brigade de Quimper était fragile en raison d'objectifs qui n'auraient pas été atteints. J'ai tenu à lui rappeler qu'elle occupe tout de même aujourd'hui la première place au niveau régional pour les contrefaçons et la

troisième pour les saisies de stupéfiants, malgré des moyens humains et matériels sans cesse revus à la baisse. Mais il semble bien qu'il soit toujours conforme aux usages d'accuser son chien de la rage lorsqu'on veut s'en débarrasser ! Il ne faut pourtant pas céder à l'abattement. Avant la supposée prise de décision fin 2012, bien de l'eau coulera encore sous les ponts et d'importantes échéances électorales doivent survenir... »

ouest fce
30/3/11

Douanes : 70 000 contrefaçons saisies en 2010

Leur nombre est stable et leur valeur en euros est en baisse. Les Douanes ont saisi, dans l'Ouest, moins de produits de luxe et plus de biens de consommation : pièces détachées de voitures ou portables.

Contrefaçon : moins de luxe

Les Douanes ont saisi 4,6 millions d'euros de produits contrefaits, l'an dernier, en Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Limousin. Un montant en retrait par rapport à 2009 (5,8 millions d'euros). Le nombre d'articles saisis est, lui, stable : environ 70 000. « La part des articles de luxe diminue, celle des produits de grande consommation augmente », explique Patrick Ollivier, le directeur interrégional des Douanes. Pièces détachées de véhicules, textile, téléphones portables, produits alimentaires, médicaments, etc. »

Recettes fiscales : en hausse

C'est une activité moins connue de cette administration, mais ô combien importante pour les finances publiques. Les Douanes collectent la TVA et les droits de douane sur les importations, ou la Taxe intérieure sur les produits pétroliers. Total :

8 milliards d'euros pour l'interrégion Ouest, en hausse de 1,8 %.

Commerce extérieur : en hausse

Cette activité est un bon indicateur de la santé de l'économie. Les Douanes ont enregistré 387 000 déclarations d'importation ou d'exportation, en hausse de 17 %, après une année 2009 morose. Mais on n'a pas encore retrouvé le niveau d'avant la crise.

Pollutions maritimes : moins fréquentes

Les Douanes luttent aussi contre les pollutions causées par les rejets illégaux des navires. Les avions basés à Lorient et Bordeaux ont observé, « à moyens constants », 21 pollutions, contre 51 en 2008. « C'est un effet notamment de l'aggravation des sanctions », dit François Brivet, le directeur régional des garde-côtes.

Drogue : plus d'héroïne

La valeur saisie reste à hauteur de 1,3 million d'euros. Il y a eu un peu moins de saisies de cannabis. Mais les saisies d'héroïne sont passées de 5 à 14 kg.

Effectifs : en baisse

Les Douanes peinent un lourd tribut aux suppressions de postes dans la Fonction publique. « Chez nous, seul un départ à la retraite sur trois est remplacé au niveau national, dit Patrick Ollivier. Mais nous y arrivons. Grâce à des efforts de productivité et à un accompagnement social. »

Dans l'Ouest, en deux ans, 106 postes ont été supprimés pour parvenir à 1 214 emplois. Des réorganisations « très mal vécues », observe Frédéric Decout, de la CFDT.

Jacques SAYAGH.

L'avenir des douanes quimpéroises menacé ?

François Baroin, ministre du Budget et de la Réforme de l'Etat, affirme dans un récent courrier au député finistérien Jean-Jacques Urvoas : « Aucune nouvelle fermeture de brigade des douanes n'est à ce jour envisagée en Bretagne. Le devenir de la brigade de Quimper sera examiné en 2012. » Pour Jean-Jacques

Urvoas et l'intersyndicale des douaniers de Bretagne, c'est de la poudre aux yeux. « Ils ont décidé d'asphyxier la brigade de Quimper en envoyant sans cesse les moyens humains et matériels à la baisse. » La brigade ne dispose plus que de dix personnes depuis le début de l'année. Elle en comptait quatorze en 2009.

Nouvelles du large

La DF92 a été arrêté 1 semaine car le CSP Paris n'a pu édité la commande de fusée de détresse périmée et la DF36 arrêté car plus d'eau distillée.

TOUT VA BIEN DANS LE MEILLEUR DES MONDES!!! encore une bonne réforme !!!

Il était un petit navire,
il était un petit navire
qui ne pouvait
qui ne pouvait
pas naviguer
ohé ohé

une semaine il fut arrêté
une semaine il fut arrêté
pas de fusée pas de fusée
commandée
pas d'eau distillée
pas d'eau distillée

Bien difficile de travailler
bien difficile de travailler
sur la DF 92
sur la DF 36

il était un petit navire
bien à la dérive

“Consternation et douleur” après la mort du douanier

Père de deux enfants, Damien Rouillier, le douanier tué alors qu’il poursuivait un trafiquant de drogue, était très actif dans sa commune, Vivonne.

Un homme impliqué dans la vie locale. « Un grand sportif ». « Un collègue volontaire ». Et le père de deux garçons. A Vivonne, ou chez ses collègues des douanes, le décès brutal de Damien Rouillier a choqué.

Né à Saint-Nazaire il y a 38 ans, le douanier s’était installé dans la Vienne « il y a une dizaine d’années », explique le maire de la commune, Maurice Ram-

blière, qui le connaissait bien : depuis 2008, l’agent douanier motocycliste était conseiller municipal.

En 2006, après avoir travaillé à la Direction départementale de l’Équipement, ce passionné de moto réussit le concours des douanes, et intègre la brigade de surveillance de Poitiers.

Patrick Maillou est président du Karaté club d’Iteuil. « Il y a cinq ans, Damien avait participé à sa fondation, et il a aussi créé une



Le douanier était aussi conseiller municipal.

Des renforts piochés à La Rochelle

Les effectifs en motards de la brigade de surveillance intérieure de Poitiers vont être renforcés avant l’été. Ils vont même doubler, en passant de cinq à dix, annonçait, hier, le directeur régional des Douanes. Une situation déjà prévue avant l’accident dramatique survenu jeudi matin sur l’A10. Le hic, c’est que, selon les syndicats de douaniers, le renforcement

d’effectifs de motards à Poitiers est dû à une simple redistribution des effectifs. « Ces motards, ils se trouvaient à La Rochelle. Ils sont déplacés à Poitiers dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, pour des questions de coûts. »

E.C.

section sur Vivonne », se souvient-il. Jeudi, jour de l’accident, les membres du club attendaient le douanier, pour discuter de la ceinture noire qu’il s’apprêtait à passer. Beaucoup évoquent un « battant ». « Avec lui, il fallait que cela avance », indique Patrick Maillou.

Chez ses collègues de la brigade de Poitiers - qui étaient hier pris en charge par une cellule de sou-

tien psychologique -, c’est la consternation. Éric Simon, agent de constatation, parle d’un « collègue prudent ». Auquel des « gens qui pratiquent du grand banditisme n’ont laissé aucune chance. »

Jérôme Hervé

Voir notre vidéo sur nos sites NR et CP

... Polémique sur l’équipement radio

Une colère sourde mine les douaniers de Poitiers touchés par la mort de leur collègue motard qui a succombé à ses blessures, hier matin.

Elle est alimentée par le manque de moyens mis à la disposition des unités en charge de mission de surveillance et d’interception.

Alors que les motards de la police et de la gendarmerie sont en mesure de rester en contact permanent entre eux et avec leur hiérarchie, les motards de la douane travaillent sans le son. Aussi surprenant que cela puisse paraître, ils ne disposent pas d’équipement radio embarqué, ni de casque sonorisé !

« Les agents sont en colère », relève Éric Simon représentant CGT, en poste à Poitiers et col-

lègue du douanier décédé. « La radio, cela fait trois ans qu’on la demande.

Quand un collègue avait été percuté en mai 2010 à un péage de Poitiers, après, ils nous ont ramené de vieilles radios.

Elles n’ont pas tenu ! »

Hier matin, le ministre du Budget François Baroin, a rencontré les collègues du douanier tué.

Seul. « Il a mis les autres dehors, ses conseillers, les directeurs généraux.

Il s’est montré très humain.

Les collègues ont eu le sentiment d’avoir été entendus.

On lui a dit tout ce qui se passait. On lui a demandé des moyens, des radios et des gilets portés par les motards et qui servent d’airbag.

Ils se gonflent dès que le contact se coupe, notamment au moment d’une chute. »

Plus de moyens

A sa sortie de la réunion, face aux journalistes, le ministre du Budget, François Baroin, a effectivement évoqué la question des moyens. D’abord pour dire qu’il estimait que les douaniers étaient suffisamment équipés pour assumer leurs missions ; puis pour dire « qu’ils le seront encore plus dans les semaines qui viennent ». Sans plus de précisions. A la direction régionale des Douanes, Serge Duyrat, précise que l’équipement en radios répond à un marché national. La question ne se gère donc pas au niveau de Poitiers. « Ça m’échappe. Je sais que, dès

cette année, cette question des radios sera réglée. Avant l’été je pense. Pour les gilets, je n’ai pas d’informations en ce sens », poursuit le directeur régional Poitou-Charentes.

Les douaniers sont persuadés que le conducteur de la BMW lesté de drogue n’a pas seulement freiné à l’approche du rétrécissement de chaussée sur l’A10 ; il a pilé volontairement pour mettre à terre le motard qui le poursuivait à plus de 200 km/h.

« Le collègue motard qui était derrière et plus loin a senti ce qui se passait et ce qui risquait d’arriver », raconte Éric Simon. « Avec une radio, il aurait pu l’avertir. C’est pour ça qu’il y a beaucoup de colère. »

Emmanuel Coupaye



Augmenter les salaires, pour sortir de la crise

La crise sert de prétexte à une nouvelle offensive du patronat et du Gouvernement contre le coût du travail en France. Or, cette crise est avant tout le résultat d'une rémunération du capital disproportionnée par rapport à celle du travail toujours plus faible. Comment envisager alors une croissance forte et durable quand le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de baisser.

Depuis le début des années 80, la part des salaires dans la distribution des richesses produites par les salariés n'a cessé de baisser passant de 74 % à 64 % aujourd'hui. Le manque à gagner pour les salariés représente à peu près 200 milliards d'euros par an soit environ 350 euros net par mois pour chacun d'entre nous !

Mais où passe tout cet argent ? Et bien, il permet de rémunérer toujours un peu plus les actionnaires. Le problème est qu'il ne sert alors plus à consommer, faire tourner l'économie, créer des richesses nouvelles... mais simplement à augmenter les revenus des plus riches au détriment des travailleurs. C'est d'autant plus scandaleux que les niches fiscales permettent aux plus aisés d'échapper toujours mieux à l'impôt. De telle sorte que cela affaiblit toujours plus le budget de l'État. C'est alors que nos dirigeants imposent, par exemple, le gel des salaires des fonctionnaires pour pallier aux baisses des recettes de l'État. La boucle est bouclée...

Alors pour la CGT, sortir durablement de la crise c'est avant tout augmenter les salaires au détriment de la rémunération des actionnaires mais aussi mener une profonde réforme de la fiscalité en faveur des **revenus du travail**. La CGT revendique notamment :

- ☞ l'ouverture immédiate de négociation salariales dans toutes les branches professionnelles et dans l'ensemble de la Fonction publique ;
- ☞ l'application du principe « *à travail égal / salaire égal* » entre femmes et hommes ;
- ▣ l'augmentation des minimas sociaux ;
- ▣ au minimum le doublement du salaire durant la carrière...

Salaires moyens public/privé (chiffres INSEE, 2008)		
Catégorie	Fonction publique	Privé
Cadres	2656	3967
Prof. intermédiaires	2150	2208
Employés et ouvriers	1720	1540

EN CHIFFRES (FRANCE)

25,6 millions de salariés

2,6 millions de chômeurs selon l'Insee

3,4 millions de personnes souhaitant travailler

258 000 € c'est le salaire moyen d'un patron du CAC 40

1072 € c'est le montant net du SMIC en 2011

1196 € c'est le montant brut moyen d'une pension

3,5 millions de ménages pauvres en France

21,6 % c'est l'écart des salaires entre les hommes et les femmes dans le secteur privé et semi-public

Reclassement des cadres A

En 2007, les agents de catégorie B promus en catégorie A ont vu les conditions de reprise de leur ancienneté de carrière améliorée.

En revanche, rien n'a été fait pour que les agents devenus cadres A antérieurement à 2007 ne soient pas lésés par cette nouvelle situation. Ces derniers voient nombre de cadres promus après eux être reclassés à un échelon supérieur au leur. Les conséquences sont lourdes puisqu'ils se retrouvent désavantagés en terme de carrière, d'avancement, de mutation...

L'ensemble des organisations syndicales est intervenu à de multiples reprises pour qu'un système de « *rattrapage* » soit mis en place afin de limiter la pénalisation des personnels désavantagés par ces mesures.

À la DGFIP, un « *collectif des agents lésés* » a été créé. Suite à son intervention, le Médiateur de la République a répondu que « *la situation créée pour les personnels promus de la catégorie B à la catégorie A avant le 1er janvier 2007, par le décret n° 006- 1827, n'est donc pas équitable et doit pouvoir être corrigée par la mise en oeuvre de mesures transitoires* ». Rien n'a évolué pour l'instant.

Dans l'unité, les syndicats de fonctionnaires ont donc une nouvelle fois interpellé les ministres et le Directeur général de l'administration de la Fonction publique afin de satisfaire aux revendications portées et ainsi résoudre cette situation.

URGENCE SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

le 31 mai, agissons dans l'unité ! pour

- ☞ Les mesures de rattrapage ;
- ☞ Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- ☞ Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.



Continuez à la faire signer sur :

<http://salairesfonctionpublique.fr/>

Prendre aux pauvres pour donner aux riches

Le Conseil des ministres a arrêté ses derniers ajustements concernant la suppression du bouclier fiscal et l'allègement de l'Impôt Sur la Fortune (ISF). Le Gouvernement confirme la suppression du bouclier fiscal.

Cela acte l'échec de ce choix aberrant, mesure phare du quinquennat Sarkozy et de sa conception « du travailler plus, pour gagner plus ». Pour autant, la philosophie du Chef de l'Etat et du gouvernement reste la même : réduire la pression fiscale sur les riches.

En effet, en conditionnant la suppression du bouclier fiscal à l'aménagement de l'ISF, il réalise une tour de prestidigitation fiscale, qui consiste à leur donner d'une main ce que l'on prend de l'autre.

Encore des cadeaux pour ceux possédant un patrimoine supérieur à 3 millions d'euros, par une moindre progressivité de l'impôt sur la fortune, logique qui prédomine déjà pour l'impôt sur le revenu. Au bout du compte, aux dires de Christine Lagarde, 500 000 contribuables de l'ISF seront exonérés grâce à cette réforme, une nouvelle fois injuste socialement et inefficace économiquement.

Encore un désengagement des plus riches au détriment de l'intérêt général, c'est, en effet, une réforme dont le coût est estimé par la CGT à environ 1,5 milliards d'euros : manque à gagner pour les finances publiques.

Dans le même temps :

- Le Président de la République tente de leurrer les salariés avec l'annonce d'une hypothétique prime de 1000 euros destinée à masquer l'impact de réforme fiscale.
- Laurent Wauquiez stigmatise les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, que la politique du gouvernement enfonce chaque jour un peu plus dans la misère et la précarité, en suggérant de les obliger à travailler gratuitement.
- Le Gouvernement reste sourd aux revendications légitimes des salariés réclamant une augmentation du SMIC, une revalorisation générale des salaires et la reconnaissance de leurs qualifications.
- Il refuse d'obliger le Patronat à négocier l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

En matière de justice fiscale, la CGT porte des propositions fondées sur l'efficacité économique et la justice sociale :

- Un impôt sur le revenu élargi à tous les revenus financiers et du patrimoine, une plus grande progressivité et une augmentation des tranches et des taux correspondant aux plus hauts revenus.
- Un taux de TVA réduit sur les produits de nécessité, impôt injuste acquitté par tous indépendamment du niveau de revenu, il pèse aujourd'hui de plus en plus, à la fois sur le pouvoir d'achat et la consommation des salariés et sur la nécessaire relance de l'emploi.
- Une fiscalité patrimoniale fondée sur une plus grande redistribution : progressivité forte des droits de succession, de donation et de l'ISF.
- La suppression de la loi Tépé et un impôt sur les sociétés incitant les entreprises à investir pour la production, la formation et la recherche.
- Une fiscalité locale réduisant les charges des ménages les plus modestes et les inégalités territoriales, favorisant l'autonomie financière des collectivités et le développement de l'implantation d'entreprises en particulier dans le secteur industriel sur l'ensemble du territoire national.

FISCALITE

Dans le cadre de sa campagne sur la fiscalité, la fédération des Finances vient de mettre en ligne son site Internet : www.justicefiscale.fr.

Tu trouveras sur ce site ses principales propositions en matière de fiscalité se déclinant autour de :

- l'impôt sur le revenu,
- la taxe d'habitation,
- la TVA,
- la fiscalité patrimoniale,
- l'impôt sur les sociétés.

Afin de s'adresser au plus grand nombre, la Fédération a tenté de rendre ces questions les plus accessibles possible. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, un dossier complet est également à disposition.

Pour illustrer ses propositions, La Fédération a également élaboré un calculateur permettant à chacun de mesurer l'impact de ses revendications sur sa situation personnelle. Le calculateur permet d'intégrer les revenus les plus communs et a pour but de constater les évolutions induites par ses propositions en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de TVA.

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

